

Surcharges « Ile Rouad »

Reconnaissance des Fausses surcharges

Ile Rouad sur les n° 1, 2 et 3 du catalogue Yvert et Tellier.

Voici très vraisemblablement la contrefaçon la plus répandue sur les timbres de France surchargés ILE ROUAD. Elle concerne les n° 1, 2 et 3 du catalogue Yvert et Tellier ou Maury qui ne sont autres que les timbres de France N° 111, 124 et 127, à savoir le 5c vert au « Type Blanc » ainsi que les 10c et 25c au « Type Mouchon » sur lesquels une surcharge verticale « ILE ROUAD » a été apposée manuellement. Bien que ces timbres n'aient été émis qu'à 1200 exemplaires chacun, les ventes sur Internet (ainsi que certaines ventes sur offre) le présentent de manière beaucoup trop fréquente au regard de la faiblesse des quantités émises pour que l'on soit en droit de suspecter une malversation.

A la décharge des vendeurs, ils ignorent souvent eux-mêmes que la surcharge est fausse, et ce pour la simple et bonne raison que celle-ci est d'époque. Voici donc l'histoire de cette surcharge ainsi que les éléments qui vous permettront de distinguer les vraies des fausses.

I - Introduction.

Les premiers timbres qui furent émis dans ce territoire ont été surchargés ILE ROUAD à l'aide d'une griffe linéaire, mais **il se trouve que bon nombre de ces surcharges, pour ne pas dire la quasi-totalité, sont FAUSSES, ou plus exactement ne sont pas celles réellement utilisées à l'origine.**

Las de faire passer le message auprès des vendeurs qui 99 fois sur 100 ne répondent pas et ne corrigent pas leur annonce, j'ai décidé de publier sur ce sujet un article qui devrait permettre aux acheteurs de ne plus se faire arnaquer par des vendeurs souvent « Professionnels » mais au final bien peu scrupuleux.

Droits d'auteur et de reproduction, droits sur la propriété intellectuelle.

La majeure partie des informations présentées ici est inspirée d'une étude sur le sujet réalisée par M. Jean-François BRUN et publiée dans la revue « Le Monde des Philatélistes », d'octobre 1979, numéro 324, pages 17 et suivantes. Mon présent article n'ayant pas vocation « commerciale », mais simplement celle de contribuer à un marché de la philatélie un peu plus sain, j'espère que ni l'un ni l'autre ne me tiendront rigueur d'avoir ici reproduit certaines parties de ce document sans en avoir au préalable demandé l'autorisation. Je m'engage toutefois sur simple demande écrite de leur part à faire disparaître immédiatement cet article si nécessaire.

II – Les catégories de surcharges utilisées sur l'île.

Rouad, petite île située sur la côte de la Syrie, est occupée par les troupes françaises à partir de Septembre 1915. Le corps d'occupation bénéficiant de la franchise postale, les besoins du bureau de l'île en terme de timbres postes étaient réduits. Dans l'attente de recevoir les timbres officiels destinée au bureau, il a été décidé localement de la création d'une surcharge provisoire.

Le premier type est une surcharge confectionnée à l'aide d'un cachet à main unique représentant le texte ILE ROUAD généralement appliqué verticalement de bas en haut sur la gauche du timbre.

L'autre type de surcharge représente aussi le même texte mais beaucoup plus petit, typographié, aux caractères réguliers, et toujours appliqué horizontalement. Les timbres de petits formats reçoivent une

Surcharges « Ile Rouad »

surcharge dans laquelle les deux mots sont très rapprochés, les timbres de plus grand format, c'est-à-dire les « Mersons », reçurent une surcharge dans laquelle ces deux mots sont beaucoup plus espacés (plus de 1,5 cm entre chaque mot), surcharges qui sont éventuellement complétées par une valeur exprimée en PIASTRES.

Il n'existe donc pour ce bureau que deux grands types de surcharges connues à ce jour.

L'objet de cet avis ne concerne que le premier type de surcharge, celle apposées verticalement à l'aide d'un cachet à main, et reproduisant sous forme d'une griffe linéaire le texte ILE ROUAD.

III – L'origine de la surcharge.

Étant donné que ce n'est qu'au travers d'un Décret du président de la République du 22 mars 1916 et paru au journal officiel du 5 avril 1916 que le bureau prend officiellement naissance, il a bien fallu qu'avant cette date les courriers non militaires puissent voyager. Dans l'attente de recevoir ses timbres officiels, le lieutenant de vaisseau TERME, gouverneur de l'île, pris l'initiative de faire surcharger des timbres du Levant à l'aide d'un cachet à main qui fut interdit dès que les autorités postales en eurent connaissance. Ce n'est qu'à la publication du décret dans le bulletin officiel du 5 avril 1916 que les journaux philatéliques apprirent la création de ce bureau. Le petit monde de la philatélie commence alors à entrer en relation avec le gouverneur de l'île afin d'obtenir de sa part des timbres précédemment émis pour ce bureau. Dans un courrier daté du 4 juillet 1916, répondant au directeur du journal parisien du «Correspondant », le gouverneur de l'île écrit :

« .. et vous promets de vous faire parvenir les timbres dès que la poste les aura reçus, **notre émission provisoire est épuisée et nous attendons l'envoi des surcharges. En attendant, nous n'avons reçu que des timbres de Port-Saïd. Je fais donc réserver votre commande.** »

Dans un autre courrier daté du 2 août 1916, le gouverneur de l'île écrit :

« *Nous avons réussi à obtenir de l'administration quelques timbres du **Levant** de la même espèce que ceux qui nous furent à l'origine délivrés. J'ai fait timbrer la date de l'ouverture de notre bureau de poste, le 12 janvier 1916. Je me permets de vous prier de bien vouloir accepter ces quelques séries que je vous envoie.* »

Dans un troisième courrier daté du 11 septembre 1916, le gouverneur de l'île écrit :

«*Vous trouverez ci-joint quelques exemplaires à millésimes de nos timbres. **Nous attendons toujours l'émission officielle.***»

Dans un autre courrier 22 novembre 1916, le gouverneur de l'île, qui cette fois ci répond au Dr Voisin écrit ceci :

« *J'ai eu le plaisir de vous retourner, estampillés, les timbres que vous m'aviez adressés. **J'ai reçu maintenant les timbres spéciaux**, et je me fais un réel plaisir de vous en adresser quelques-uns.* »

Ces différents échanges nous apprennent plusieurs choses.

1. Dès le 4 juillet 1916, le gouverneur déclare épuisée l'émission provisoire, c'est-à-dire celle comportant la surcharge verticale objet de ce guide, en conséquence de quoi il ne semble pas possible de trouver d'oblitérations postérieures à cette date sur les timbres concernés.

Surcharges « Ile Rouad »

2. Les premiers timbres officiels comportant la surcharge typographique horizontale « Ile Rouad » ont été livrés peu avant le 22 novembre 1916, en conséquence de quoi il ne semble pas possible de trouver d'oblitérations très antérieures à cette date sur les timbres concernés.
3. Que dans la première partie de 1916, des timbres de Port-Saïd non surchargés ont pu être utilisés et qu'entre le 2 août et le 22 novembre 1916, des timbres du Levant sont venus compléter les besoins et que certains ont même été, par complaisance, oblitérés en date du 12 janvier 1916, date officielle de l'ouverture du bureau. Le 6 mars 1917, dans une lettre manuscrite, à en-tête de la chambre des députés, datée de Paris, le secrétaire d'un député adresse un courrier au receveur de Rouad lui demandant de bien vouloir ne pas lui envoyer les nouveaux timbres de l'île Rouad qu'il avait commandé (il parle de l'émission officielle comportant les surcharges typographiques apposées horizontalement) puisqu'il (le député) peut se les procurer directement à la recette principale de la rue du Louvre. Sans autre forme de procès le secrétaire ajoute : « *Je me charge de vous adresser l'article ^(*) ci-inclus, relatif à la première surcharge des timbres de l'île Rouad, paru dans une revue philatélique de Paris* ».

(*) : *Cet article laisse entendre que par complaisance, le receveur de l'île, fournirais à certains collectionneurs des pièces un peu spéciales, entendez par là, des timbres avec des surcharges de couleur ou encore appliquerait la surcharge sur des timbres autres que les 5, 10 et 25c initialement utilisés.*

Il ajoute ensuite « *S'il ne craignait d'être importun, M. le député vous serait reconnaissant de vouloir bien, confidentiellement, lui faire connaître :*

- 1) *Si la surcharge apposée par vous n'existe que sur des timbres du Levant.*
- 2) *Le nombre de chaque sorte de timbres surchargés (5, 10 et 25 c)*
- 3) *Si vous vous êtes servis de divers cachets pour surcharge. »*

On peut se demander si c'est ce désir de confidentialité, ou bien le côté insidieux et désobligeant des rumeurs qui courent à Paris assorties des demandes de ce député qui ont poussé le receveur à formuler sa réponse directement sur la lettre du demandeur avant de la lui retourner sans autre forme de politesse. Toujours est-il, que portées en marge de la lettre, voici les réponses apportées par le receveur des postes M. F RIOUAL :

- 1) *Absolument.*
- 2) *1200*
- 3) *Un seul*

Le côté sec de cette réponse prend aussi tout son sens lorsque l'on se rapporte à une série de courriers échangés à partir de novembre 1916 entre Mr RIOUAL et le Dr VOISIN, médecin militaire et philatéliste « intéressé ». Le qualificatif d'intéressé étant à prendre au propre comme au figuré.

Dans une lettre du 8 novembre adressée au Dr Voisin, le receveur écrit :

« *Je vous retourne donc, conformément à votre désir, les timbres oblitérés, mais je ne puis le faire pour les timbres à 0,15 F du Levant que le bureau n'a jamais émis. De plus les timbres de Port-Saïd ne peuvent non plus, recevoir la surcharge de Rouad, cela me causerait des ennuis à n'en plus finir ... »*

Dans une lettre du 22 novembre adressée au même Dr Voisin, le receveur continue :

« *J'ai eu le plaisir de vous retourner estampillés, les timbres que vous m'avez adressés⁽¹⁾. J'ai maintenant les timbres spéciaux du bureau⁽²⁾ et je me fais un réel plaisir de vous en adresser quelques-uns. »*

(1) - *Comprendre les timbres du Levant et de Port-Saïd non surchargés utilisés entre le 2 août et le 22 novembre 1916, et dont certains ont été, par complaisance, oblitérés en date du 12 janvier 1916, date officielle de l'ouverture du bureau.*

Surcharges « Ile Rouad »

(2) - Comprendre les timbres avec surcharge Ile Rouad horizontale typographique.

Cette correspondance se termine par une lettre du 27 décembre toujours adressée au même Dr Voisin, dans laquelle on peut lire :

« Je tâche de vous satisfaire dans la mesure du possible. Cependant je suis dans l'obligation de vous mettre en demeure contre les insinuations (surcharge rouge, bleue, etc.). Elles ne proviennent pas du bureau de Rouad et ne peuvent être que l'œuvre d'un mauvais plaisant et falsificateur. Je me vois de plus, avec tous mes regrets, forcé de vous retourner les timbres ordinaires du Levant que vous m'avez adressés, ceux-ci n'ayant plus cours à Rouad et n'ayant pas reçu la surcharge I, pas plus d'ailleurs que certaines valeurs des 1, 2, 3, 15 et 20 c.... Vous m'excuserez de l'ennui que je vous cause, mais vous constaterez qu'il m'est absolument impossible de faire différemment. »

De ces différents échanges nous pouvons dire que

Mr F RIOUAL, receveur des postes de l'île à cette époque, est une personne intègre, toujours prête à satisfaire une demande dès lors qu'elle reste dans le cadre de la légalité. Il semble donc difficile de mettre en doute sa parole quant aux faits qu'un seul cachet à main ait été utilisé pour apposer les surcharges verticales, que celles-ci n'ont été apposées que sur seulement 1200 timbres de chacune des 3 valeurs « Type Blanc » vert à 5 centimes et « Mouchons retouchés » 10 centimes rose et 25 centimes bleu, et qu'enfin ces 3 timbres étaient bien des timbres provenant du Levant et non de Métropole ou d'autre(s) bureau(x) étrangers.

IV – LA ou LES surcharges ?

Comme l'a démontré M. Jean-François BRUN dans son étude, **un seul cachet à main a été utilisé pour surcharger seulement 3600 timbres**. Il semble logique de penser que la totalité des 3 séries de 1200 exemplaires surchargés représentent la totalité de la livraison d'origine. Si l'on envisageait que la personne ayant apposé ces surcharges ait dû les faire à raison d'une toute les 10 secondes, rythme qui, vous en conviendrez, est très lent, cela nous donne 6 surcharges à la minute, 360 à l'heure et 3600 en 10 heures. Soit au grand maximum 2 journées de travail. Compte tenu de cette faible quantité, il est fort peu probable que le dit cachet à main ait pu subir, entre le début et la fin du processus d'apposition des surcharges, une dégradation telle qu'il s'en serait trouvé très modifié. Il semble donc tout à fait plausible et raisonnable de convenir que les surcharges de la fin de l'émission doivent être assez similaires à celles du début. **Lorsque l'on examine ces surcharges d'origine dont on connaît avec certitude la provenance et l'authenticité, on remarque 3 ou 4 choses :**

1. La barre supérieure de la lettre E n'est pas parallèle aux autres barres, elle est légèrement orientée vers le haut. Parfois, on constate le même phénomène inverse pour la barre inférieure, qui elle est orientée vers le bas. Cette particularité est plus au moins marquée, mais elle est quasiment toujours présente et visible à l'œil nu. De plus la barre supérieure du E est légèrement ondulée, elle ressemble à un caractère "~" qui aurait été inversé.
2. La lettre R présente une cassure en sa partie supérieure, juste à l'intersection du jambage de gauche et de l'arrondi de la lettre.
3. La lettre U est de forme particulière, elle ressemble fortement à une sorte d'aimant en forme de fer à cheval très resserré dont la partie inférieure ne serait pas parfaitement arrondie.
4. Enfin, sur certaines surcharges, la lettre D présente une brisure à peu près au milieu du trait vertical de gauche. Cette dernière particularité n'est toutefois pas présente sur toutes les surcharges.

Toutes les surcharges n'ayant pas au moins 3 de ces caractéristiques sont fausses. Pour les autres, lorsque le doute est permis, une expertise est indispensable.

Toujours dans cette étude, Mr Jean François BRUN s'attache à regarder attentivement certains courriers de l'époque, et il remarque que certains plis « recommandés » comportent une étiquette de

Surcharges « Ile Rouad »

recommandation sur laquelle est apposée une griffe linéaire ILE ROUAD très similaire, mais différente, de celle qui avait été apposée sur les timbres de l'émission provisoire. Après examen et comparaison des pièces dont la surcharge est suspecte avec cette griffe linéaire présente sur les étiquettes de recommandation, on s'aperçoit qu'elles sont toutes deux quasi identiques, mais surtout que cette griffe ne présente aucune des 4 caractéristiques de la surcharge normale.

Il existe donc bien au moins deux griffes linéaires ILE ROUAD qui se ressemblent.

L'une a bien été utilisée pour surcharger les 3600 timbres de l'émission provisoire, l'autre (ou peut être les autres) étai(en)t utilisée(s) pour surcharger les étiquettes de recommandation des plis recommandés expédié depuis le bureau de l'île, **mais n'ont jamais été utilisées pour surcharger l'émission provisoire d'origine.**

V – Les variétés de surcharge.

En théorie, la surcharge est toujours apposée verticalement sur la partie gauche des timbres se lit du bas vers le haut. Il est cependant tout à fait possible de concevoir que lors du processus manuel d'apposition de cette surcharge, le préposé chargé de l'opération ait, à un moment ou à un autre, commis une erreur et ait retourné le cachet, ou surchargé deux fois le même timbre, ou encore omis d'en surcharger un. Si les cas du cachet retourné ou de la surcharge double semblent plausibles, celui du timbre « oublié » reste plus douteux. En tout état de cause, la surcharge, lorsqu'elle est présente doit posséder au moins 3 des mêmes caractéristiques que sont homologues « classique ». Personnellement, je n'ai jamais rencontré de doubles surcharges, ni authentiques, ni fausses d'ailleurs.

VI – Les surcharges apposées sur d'autres timbres que ceux du Levant.

La question de l'existence des timbres autres que ceux du Levant comportant la surcharge verticale est clairement posée par Jean François BRUN dans son dossier d'analyse. De telles pièces existent-elles, et si oui, sont-elles authentiques, c'est-à-dire ont-elles eue un usage postal légal ?

Afin de tenter de répondre à cette question, et éventuellement de confirmer ou d'infirmier les réponses faites par Mr RIOUAL au député, Monsieur BRUN présente les éléments suivants.

Dans une lettre à en-tête d'un négociant en timbres de Trieste, un certain Félix COHEN, daté du 14 octobre 1931, adressé à Monsieur Aimé BRUN, à Paris on peut lire :

« J'ai l'avantage de vous remettre sous ces plis, une carte Rouad à 10F et, possédant encore quelques pièces semblables, je serais obligé si vous vouliez bien me faire savoir si vous êtes acquéreur de ces pièces. Ayant, en 1916, à Port-Saïd, accaparé la première émission Rouad, j'ai trouvé dans mon stock quelques séries 5, 10, 25 c Port-Saïd surchargé Rouad et puis offrir ces séries, dont il ne doit exister que 50 ou 100 séries à 200 F la série, neuve ou usée. »

Dans une autre lettre du même négociant datée du 15 octobre 1931 et adressée à un marchand Amiénois, ce même Monsieur Félix COHEN écrit :

« Pour les timbres de Rouad, il arrive quelque chose d'assez bizarre, et je crois que M. BRUN de Paris, considère les miens comme faux. J'ai pu, accaparé la majorité de l'émission de Rouad et les timbres offerts sont exactement ceux qui m'ont été procurés par des officiers français amis qui se rendaient à Rouad. Ayant eu ces timbres depuis le début de l'occupation, je suis certain de leur

Surcharges « Ile Rouad »

authenticité mais, malheureusement, je n'ai pu vendre dès le début de mon achat, pour des causes de guerre, mes timbres, alors qu'après cette époque, un faussaire a inondé la place de Paris avec des timbres faux qui m'étaient inconnus, ce qui fait que, après la guerre, ayant offert mes timbres sur enveloppe, certains marchands les considèrent comme faux alors que d'autres les considèrent comme bons. »

Ce Monsieur conclut en assurant que les timbres ont bien été achetés à Rouad, qu'ils ont été utilisés par les bureaux de cette île et à Port-Saïd et que les deux directeurs des deux bureaux peuvent certifier lui avoir remis plus de 600 enveloppes avec affranchies de ces séries complètes identiques à celle qu'il présente.

Notons au passage que, d'une part 600 enveloppes avec la série complète représenteraient la moitié de l'émission provisoire d'origine, et que d'autre part le receveur de l'île a assuré dans sa réponse adressée au député, que la surcharge n'avait été apposée que sur des timbres du Levant.

Dans une autre lettre datée du 11 novembre 1938, ce même négociant, cette fois ci installé à Alexandrie, adresse à un négociant parisien le pli suivant :

« Sous ces plis, j'ai l'avantage de remettre l'envoi suivant : 4 x 3 Rouad sur Port-Saïd, TRES RARE. Yvert 4000 F : 16000 F. Ces timbres Rouad sont rarissimes, car il n'existe en tout et pour tout que cinquante séries complètes, et moi-même, qui ai été le créateur de cette série, je n'ai pu obtenir que 16 séries qui nous sont actuellement demandées de tous les cotés. »

En totale contradiction avec lui-même, sur les quantités des Rouad sur Port-Saïd, ce négociant se trahit en avouant avoir été le « créateur » de ces séries.

Il est clair, conclut Mr BRUN, que c'est bien Mr Félix COHEN qui a fait fabriquer, vraisemblablement avec l'aide d'un complice sur l'île Rouad, les séries Rouad sur Port-Saïd, les cartes postales, et également les séries Rouad normales. Toutes ces fabrications portent l'emprunte de la même griffe linéaire, celle servant sur les étiquettes de recommandation. Ces fabrications ont été réalisées à l'insu du gouverneur de Rouad et du receveur des postes. Il reste maintenant aux collectionneurs à être attentifs et circonspects, et aux catalogues à supprimer les falsifications. On s'apercevra alors que les cotes des trois timbres originaux sont dérisoires. Ces trois valeurs authentiques sont donc rares.

VII – Exemple de surcharge authentique.

La figure suivante présente un exemple de surcharge authentique. Celle-ci est issue d'une paire de Type Blanc millésime 8 signée J.F. Brun. Je suis le détenteur de cette pièce, et celle-ci a été présentée par moi-même à l'expertise de Mr J.F. Brun. L'authenticité est donc garantie.



1. Le E du mot ILE est légèrement ondulé et incliné vers le haut faisant penser à un tilde « ~ ». (Caractéristique plus ou moins prononcée suivant le fait que la pièce est issue du début ou de la fin du processus de surcharge manuelle).
2. Le haut de la lettre R est brisé (La seule caractéristique toujours présente et assez évidente à observer).
3. La barre verticale de la lettre D est brisée en son milieu (Caractéristique plus ou moins prononcée suivant le fait que la pièce est issue du début ou de la fin du processus de surcharge manuelle)

Surcharges « Ile Rouad »

VII – Quelques pièces authentiques rarissimes.

Pièce n°1



Ci-dessus, un bloc de quatre, millésime 2 de 1912 comportant la surcharge originale tenant à paire non surchargée. Seule pièce connue de surchargés tenant à non surchargés pour le Type Blanc. Il existait aussi 2 blocs de 4 au type Mouchon 10c rose et 25c bleu de même facture mais sans millésime. Ces deux blocs ont été séparés verticalement par le négociant pour en faire 2 paires verticales surchargé TàN

Surcharges « Ile Rouad »

Pièce n°2

**CORRESPONDANCE
DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE**

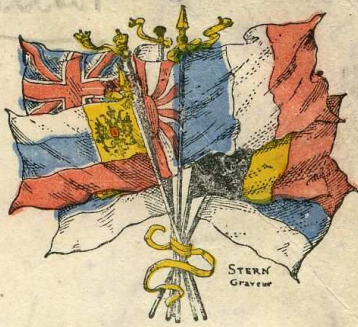
CARTE EN FRANCHISE

Imp. Nat. — Modèle A' pour les troupes en opérations.
EXPÉDITEUR

Nom et prénoms :
 Grade :
 Régiment }
 ou Service }
 Compagnie, Escadron,
 Bataillon, Section, etc. }
Section postal n°
(Les indications ci-dessus sont à reproduire dans l'adresse de la réponse.)

Adresse :

Monsieur Théodore Champion
 Rue Droost, n° 13.
 Paris 9^e
 France.



STERN
Graveur

Pour Monsieur Théod. Champion
 au 13 de la Rue Droost
 Paris neuvième

Monsieur,

Par la présente je vous adresse l'échantillon de la surcharge apposée par la marine sur les timbres de Messieurs Blanc et Mouckon Juv.

Le tirage est très restreint. Ces timbres deviendront très rares. Même ici nous n'en trouvons qu'à un prix plus élevé qu'à l'émission.

Veuillez croire, Monsieur, à toute l'expression de mes salutations distinguées

quartier maître Eric Martinet

Cette carte doit être remise au vérificateur. Elle ne doit porter aucune indication du lieu d'envoi ni aucun renseignement sur les opérations militaires passées ou futures. S'il en était autrement, elle ne serait pas transmise.

Surcharges « Ile Rouad »

Voici une pièce particulièrement intéressante, et ce, à plusieurs titres.

Il s'agit là d'un affranchissement au tarif intérieur Français de décembre 1909 applicable à ROUAD, bureau de recette. Le pli est oblitéré du 21 mars 1916, et fait que la correspondance soit quelque peu endommagée résulte du fait que le chalutier transportant ce courrier vers Port-Saïd a été torpillé par un sous-marin Allemand. Malgré cela, cette correspondance a survécue et nous révèle une correspondance très intéressante sur le plan philatélique :

« Monsieur,

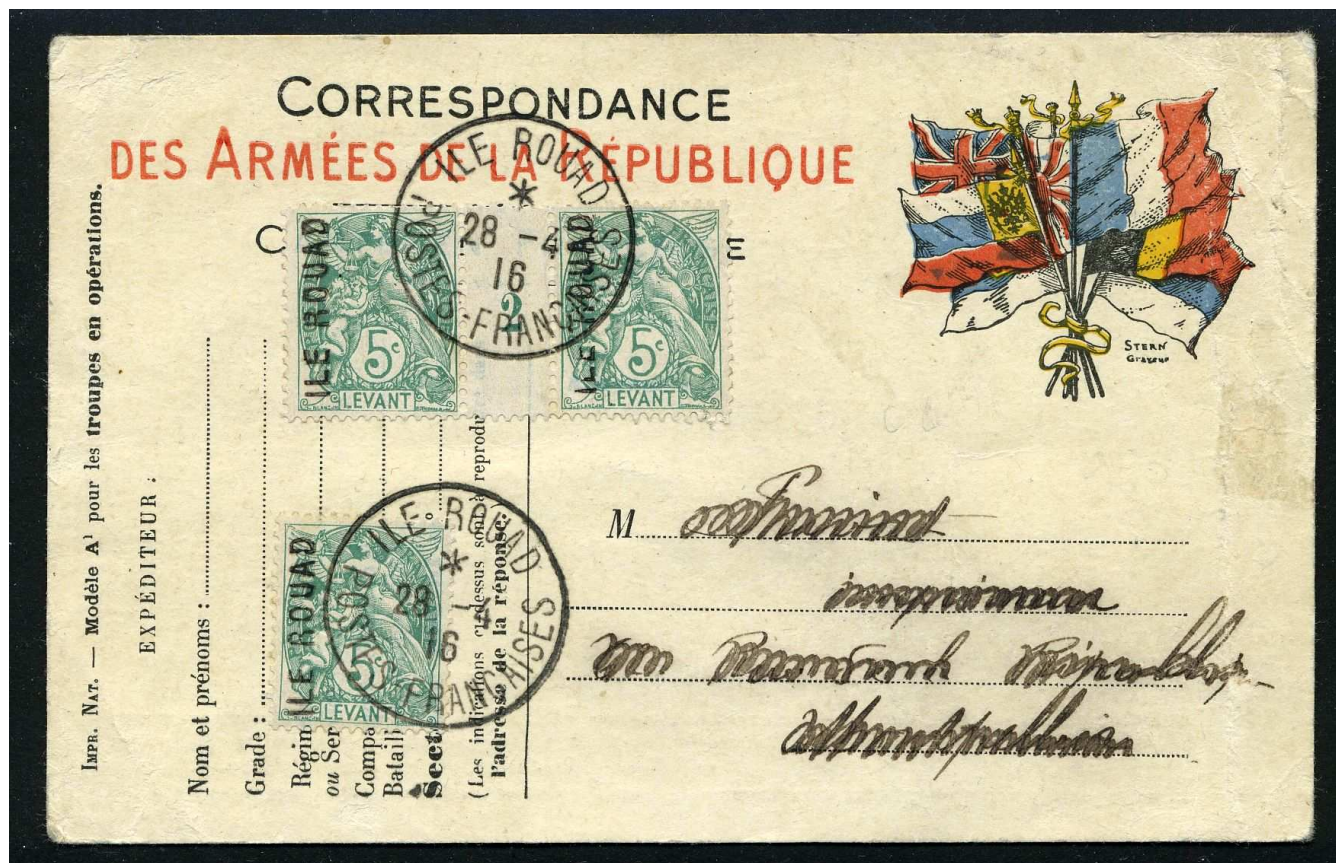
Par la présente je vous adresse l'échantillon de la surcharge apposée par la marine sur les timbres de Messieurs Blanc et Mouchon Inv.

Le tirage est très restreint. Ces timbres deviendront très rares. Même ici nous n'en trouvons qu'à un prix plus élevé qu'à l'émission.

Veillez croire Monsieur à toute l'expression de mes salutations distinguées.

Quartier Maître Eric Martinet. »

Pièce n°3



Ci-dessus, une paire millésimée 2 de 1912 associé à un isolé de la même série. Très belle oblitération ILE ROUAD – POSTES FRANÇAISES du 28 avril 1916.

Surcharges « Ile Rouad »

Pièce n°4



Ci-dessus, une paire millésimée 8 de 1908 oblitérée (mars ou avril) 1916. Pièce signée Roger CALVES et Jean-François BRUN.

A noter qu'il n'existe que deux dates de millésimes pour cette série au Type Blanc, les millésimes 2 de 1912 et les millésimes 8 de 1908. Le tirage ayant été surchargé à partir de feuilles entières de 150 exemplaires chacune, il ne peut exister au total que 24 paires millésimées. La répartition exacte entre les millésimes 2 et les millésimes 8 n'est pas connue.

Dernière mise à jour le 9 septembre 2011.